AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0844
FR0010436329-FS0333

4 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 2 juillet 2013, complété par un courrier reçu le 3 juillet 2013, la société de groupe d'assurance mutuelle Covéa (ci-après SGAM Covéa) (7 place des Martyrs du Lycée Buffon, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er juillet 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Covéa coopérations[1] et MAAF Santé[7] qu'elle contrôle, les seuils de 20% et 25% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS et détenir 6 865 991 actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 26,83% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
GMF Vie[3]	5 437 061	21,24
GMF Assurances[4]	1 375 733	5,38
MAAF Assurances[5]	28 381	0,11
MAAF Vie[6]	14 074	0,06
Sous-total Covéa Coopérations	**6 855 249**	**26,78**
MAAF Santé	10 742	0,04
Total SGAM Covéa	**6 865 991**	**26,83**

À cette occasion, la société GMF Vie a franchi individuellement en hausse les seuils de 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS.

Ces franchissements de seuils résultent d'une acquisition d'actions FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS hors marché[6].

[1] Société détenue à hauteur de 1/3 du capital et des droits de vote par chacune des sociétés mutualistes GMF-AM, MAAF et MMA, dont la structure faîtière est la société de groupe d'assurance mutuelle Covéa (SGAM Covéa).
[7] Mutuelle sise Chaban 79180 Chauray.
[2] Sur la base d'un capital composé de 25 594 655 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société anonyme sise 76 rue de Prony 75017 Paris.
[4] Société anonyme sise 76 rue de Prony 75017 Paris.
[5] Société anonyme sise Chaban 79180 Chauray.
[6] Société anonyme sise Chaban 79180 Chauray.
[6] Cf. notamment communiqué de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS en date du 1er juillet 2013.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société de groupe d'assurance mutuelle Covéa SGAM déclare :

- les acquisitions ont été financées sur les fonds propres ;

- la société SGAM Covéa déclare agir seule, par l'intermédiaire des sociétés MAAF Santé, MAAF Assurances, MAAF Vie, GMF Vie et GMF Assurances qu'elle contrôle ;

- qu'elle envisage de procéder à des achats de titres FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS en fonction des conditions et des opportunités de marché. En particulier, les entités du groupe Covéa pourraient être amenées à acquérir des titres ;

- Covéa n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS. Sa prise de participation correspond à un investissement financier et elle n'envisage pas de procéder aux listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;

- la prise et/ou l'accroissement de la participation au capital de FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS correspond, pour les entités du groupe Covéa, à un placement financier des fonds issus de la collecte des assurances. Dans ce contexte, Covéa entend assumer son rôle d'investisseur institutionnel soucieux de valoriser au mieux sa participation dans l'intérêt des différentes compagnies d'assurance de son groupe ;

- Covéa déclare ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS ;

- Covéa déclare ne détenir aucun des accords et/ou instruments financiers listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- Covéa déclare détenir deux postes d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société FONCIERE DES 6EME ET 7EME ARRONDISSEMENTS DE PARIS, s'agissant de Mme Sophie Beuvaden et Mr Olivier Le Borgne (représentant GMF Vie) et n'envisage pas de solliciter de nouvelles nomination. »
